## Benne mobilier



Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier quels que soient le type ou le matériau :



## **AUTRES BENNES**

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du Mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...







